

CANADA.  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Serge Jetté pour être tenue à l'hôtel de ville de La Minerve, mardi le 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2009, à 8 :00 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2009**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Résultat de la demande de prix pour du traitement de surface double
5. Demande de dérogation mineure de la municipalité de La Minerve, 1 rue du club, sur le lot île 90-111, canton La Minerve
6. Achat de lampadaires
7. Engagement d'une personne remplaçante pour le poste d'accueil de la SEPAQ et le bureau d'information touristique
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : La conseillère madame Suzanne Beaudin ainsi que les conseillers messieurs, Richard Bélair, Jacques Bissonnette, Rémi Charette formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

**2009.08.263      CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**  
**(1.)**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu que la séance extraordinaire du 21 août 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE.

**2009.08.264      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**(2.)**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2009.08.265  
(3.)      CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION  
DE L'AVIS DE CONVOCATION**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

ADOPTÉE

**2009.08.266  
(4.)      RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE PRIX POUR DU TRAITEMENT DE  
SURFACE DOUBLE**

CONSIDÉRANT les offres reçues soit :

|                                   |                         |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Franroc (division de Sintra inc.) | 7.00 \$/m <sup>2</sup>  |
| Les Entreprises Bourget inc.      | 7.83 \$/ m <sup>2</sup> |

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de pose de traitement de surface double à Franroc (division de Sintra inc.) pour un montant total n'excédant pas 100 000 \$, incluant les taxes à la charge de la Municipalité incluses.

Et que les coûts des travaux soient défrayés à partir des sommes reçues du retour de la taxe fédérale sur l'essence.

ADOPTÉE

**2009.08.267  
(5.)      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA  
MINERVE, 1 RUE DU CLUB, SUR LE LOT ÎLE 90-111, CANTON DE LA  
MINERVE**

Monsieur Serge Jetté, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la municipalité de La Minerve, 1 rue du club, sur le lot île 90-111, canton La Minerve;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la construction d'une station de pompage à 6 m.  
de la marge avant alors que la marge prescrite est de 10 m.

ADOPTÉE

**2009.08.268**    **ACHAT DE LAMPADAIRES**  
**(6.)**

CONSIDÉRANT les prix reçus

|         |                        |
|---------|------------------------|
| Lumex   | 2 565 \$ du lampadaire |
| Cyclone | 2 161 \$ du lampadaire |

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu à l'unanimité d'acheter 13 lampadaires décoratifs pour le chemin des  
Fondateurs à Cyclone lighting pour un montant de 28 093 \$ plus les taxes  
applicables.

Et que ce montant soit premièrement pris dans le surplus réservé (20 000\$) à cet  
effet et complémentaiement pris à partir du surplus de l'année 2008 (10 305\$).

ADOPTÉE

**2009.08.269**    **ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE REMPLAÇANTE POUR LE POSTE**  
**(7.)**            **D'ACCUEIL DE LA SEPAQ ET LE BUREAU D'INFORMATION**  
**TOURISTIQUE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu à l'unanimité d'engager madame Andrée Boulanger au poste de préposée  
remplaçante pour l'accueil de la SEPAQ et le bureau d'information touristique au  
salaire de 11.52\$/heure pour la saison 2009.

ADOPTÉE

**(8.)**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2009.08.270 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**(9.)**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE

Et résolu que la séance extraordinaire du 21 août 2009 soit levée.

ADOPTÉE

Le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Serge Jetté

André Séguin